

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 1<sup>er</sup> mai 2024**

---

Communication n° 21/05.2024

Objet: employés communaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon l'art. 4 du statut du personnel communal, toute place vacante fait l'objet d'une mise au concours interne ou publique.

Ainsi, le poste laissé vacant par le départ du chef du service de l'environnement et des espaces publics a fait l'objet d'une mise au concours, dont l'annonce a été mise en ligne sur JobUp (2174 vues), sur le site de saint-prex.ch, affichée aux piliers publics et publiée dans la FAO.

Sur 80 dossiers reçus, 6 personnes ont été auditionnées, dont une candidature interne.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que M. Stéphane Grand, actuellement responsable de la section Espaces Verts de la Commune de Montreux, a été sélectionné. Le 15 avril dernier, M. Grand a été reçu par la Municipalité qui a validé son engagement.

M. Grand prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> août prochain, en qualité de chef de service de l'environnement et des espaces publics.

La Municipalité

Saint-Prex, 1<sup>er</sup> mai 2024/CS – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75*